

Les modalités d'évaluation

BTS Communication (COM).

Évaluation en trois registres : contrôle continu formatif, BTS blancs semestriels anonymisés suivis de conseils de classe, et examen national en fin de deuxième année, passé sous forme ponctuelle — dont une épreuve orale de 40 minutes sur le portfolio des productions réalisées pendant la formation (diplôme obtenu avec une moyenne générale $\geq 10/20$). Détail des épreuves ci-dessous.

COMMENT VOUS ÊTES ÉVALUÉ

L'évaluation s'organise en trois registres complémentaires.

En cours de formation, une **évaluation formative**¹ suit la progression des acquis : contrôles continus, études de cas, analyses de campagnes et productions en atelier de professionnalisation, conformes au référentiel du diplôme. Elle n'entre pas dans la note du diplôme.

Chaque semestre, un **BTS blanc**² est organisé en conditions réelles d'examen — sujets conformes, durées réelles, **copies anonymisées** — avec des sujets d'annales. Chaque session est suivie d'un **conseil de classe** (responsable pédagogique, formateurs, délégués). Une semaine de révision précède les épreuves, en plus du congé légal de révision de cinq jours ouvrables³.

Le diplôme s'obtient aux **épreuves nationales** organisées par le SIEC⁴ en fin de deuxième année, sous **forme ponctuelle**⁵ — l'école ne pratique pas le CCF⁶.

L'**évaluation professionnelle** est portée par l'épreuve E5 : tout au long de la formation, l'apprenti construit son **portfolio**⁷ — l'ensemble de ses productions de communication (print, audiovisuel, digital, communication directe ou interne...) — dont il tire un dossier professionnel avec trois fiches descriptives de réalisations emblématiques, dont au moins une répondant à une demande réelle. L'alternance fournit la matière ; l'école encadre la constitution et le dépôt.

1. **Évaluation formative** : mesure la progression et permet d'adapter les cours ; n'entre pas dans la note du diplôme.

2. **BTS blanc** : entraînement complet en conditions d'examen, organisé chaque semestre par l'école.

3. **Congé de révision** : cinq jours ouvrables prévus par le code du travail (art. L6222-35).

4. **SIEC** : Service interacadémique des examens et concours (« Maison des examens »).

5. **Forme ponctuelle** : toutes les épreuves passées en fin de cursus, lors de la session nationale.

6. **CCF (contrôle en cours de formation)** : modalité réservée aux établissements habilités ; l'école ne la pratique pas — ses évaluations internes préparent l'examen, elles ne le remplacent pas.

7. **Portfolio** : le recueil organisé de toutes les productions réalisées pendant la formation, en centre comme en entreprise — c'est la matière première de l'épreuve E5.

CE QUE LE DIPLÔME CERTIFIE : BLOCS, UNITÉS, ÉPREUVES

Le BTS Communication est structuré en **blocs de compétences**⁸, chacun validé par une unité et donc par une épreuve :

BLOC DE COMPÉTENCES	UNITÉ	ÉPREUVE
Contribuer à l'élaboration et au pilotage de la stratégie de communication	U4	E4
Concevoir et mettre en œuvre des solutions de communication	U5	E5
Accompagner le développement de solutions media et digitales innovantes	U6	E6
Cultures de la communication	U1	E1
Langue vivante étrangère	U21-U22	E21-E22
Culture économique, juridique et managériale	U3	E3

LES ÉPREUVES DU DIPLÔME (VOIE DE L'APPRENTISSAGE — FORME PONCTUELLE)

ÉPREUVE	UNITÉ	COEF	FORME	DURÉE
E1 Cultures de la communication	U1	3	écrite	4 h
E21 LVE 1 : compréhension de l'écrit et expression écrite	U21	1,5	écrite	2 h
E22 LVE 1 : production orale en continu et en interaction	U22	1,5	orale	20 min (+ 20 min de préparation)
E3 Culture économique, juridique et managériale	U3	3	écrite	4 h
E4 Contribution à l'élaboration et au pilotage de la stratégie de communication	U4	5	écrite (étude de cas)	4 h
E5 Conception et mise en œuvre de solutions de communication	U5	4	orale, sur portfolio et dossier	40 min
E6 Accompagnement du développement de solutions media et digitales innovantes	U6	3	écrite	3 h

Épreuves facultatives (seuls les points au-dessus de 10 comptent) : langue vivante 2 (orale, 15 min + 15 min de préparation), engagement étudiant (orale, 20 min), entrepreneuriat (orale, 20 min).

LE DÉTAIL DES ÉPREUVES

E1 — Cultures de la communication (écrite, 4 h, coef 3)

Une épreuve **propre à ce BTS**, distincte de la culture générale des autres BTS. À partir d'un ensemble documentaire portant sur une **question de société**, le candidat rend compte des positions en présence, les illustre par des exemples d'opérations ou de campagnes de communication, **analyse une campagne** à travers les procédés qu'elle mobilise, puis **conçoit et rédige un message** dans une situation de communication donnée, en justifiant sa cohérence et ses références culturelles.

⁸ Bloc de compétences : sous-ensemble cohérent et certifiable du diplôme, enregistré au RNCP — chaque bloc est validé par une unité

E2 — Langue vivante étrangère 1 (coef 3 au total)

L'épreuve évalue le **niveau B2** du Cadre européen de référence pour les langues⁹. Deux sous-épreuves : E21, écrite (2 h, dictionnaire unilingue autorisé) — compréhension de l'écrit et expression écrite ; E22, orale (20 min après 20 min de préparation) — production orale en continu et en interaction.

E3 — Culture économique, juridique et managériale (écrite, 4 h, coef 3)

L'épreuve évalue la capacité à **analyser des situations d'entreprise**, à exploiter une base documentaire économique, juridique et managériale, et à **proposer des solutions argumentées** en croisant ces trois champs.

E4 — Contribution à l'élaboration et au pilotage de la stratégie de communication (écrite, 4 h, coef 5)

Le plus fort coefficient du diplôme, et la seule épreuve professionnelle organisée **uniquement sous forme ponctuelle, quelle que soit la voie**. Une **étude de cas** appuyée sur la situation réelle d'une organisation : diagnostic de sa stratégie de communication, contribution à l'élaboration d'un plan de communication, pilotage de sa mise en œuvre — avec une dimension juridique (le droit de la communication fait partie des savoirs mobilisés).

E5 — Conception et mise en œuvre de solutions de communication (orale, 40 min, coef 4)

L'épreuve valide le bloc 2 à partir du **parcours de professionnalisation** du candidat : son portfolio et un dossier de trois **fiches descriptives** de réalisations emblématiques — au moins une répondant à une demande réelle d'un annonceur ou d'une organisation.

Déroulé en deux parties de 20 minutes : présentation du parcours de professionnalisation (5 min d'exposé sans interruption, puis 15 min d'échange) ; approfondissement à partir des fiches descriptives, la commission questionnant les choix, les procédés et les résultats des solutions de communication présentées. Le candidat vient avec son **propre équipement** pour montrer ses productions.

E6 — Accompagnement du développement de solutions media et digitales innovantes (écrite, 3 h, coef 3)

L'épreuve prend appui sur un **contexte d'entreprise national**¹⁰ diffusé à l'avance dans la circulaire d'organisation — il est travaillé en cours dès sa parution. Elle vérifie l'aptitude du candidat à collecter, analyser et diffuser des informations sur les évolutions de l'écosystème media et digital, à construire et positionner une offre media et digitale innovante, à accompagner des équipes commerciales dans la valorisation de solutions media et digitales innovantes, et à conseiller les annonceurs dans leur mise en œuvre.

POINTS D'ATTENTION

- Le dossier professionnel de **E5** fait l'objet d'un **contrôle de conformité** : absence ou non-conformité → mention **NV (non valide)**, pas d'interrogation, pas de diplôme. L'école encadre le dépôt au calendrier.

CONDITIONS D'OBTENTION ET DISPENSES

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une **moyenne générale supérieure ou égale à 10/20** à l'ensemble des épreuves affectées de leurs coefficients. Des **dispenses d'unités** existent (annexe IV b) : titulaires d'un BTS d'une autre spécialité ou d'un diplôme de niveau 5 ou plus → dispense possible de U2 (langue) ; unité de droit-économie-management validée → dispense possible de U3. À noter : **pas de dispense pour U1** — « Cultures de la communication » est une unité propre à ce BTS. L'école étudie chaque situation à l'inscription.

9. **Cadre européen de référence pour les langues (CECRL)** : l'échelle européenne des niveaux de langue, de A1 à C2 — B2 correspond à un utilisateur indépendant avancé.

10. **Contexte d'entreprise national** : un dossier décrivant une entreprise réelle ou réaliste, publié chaque année par les autorités académiques — le sujet d'examen s'appuie dessus.

La chaîne d'inscription (Cyclades¹¹, pièces, convocations, livrets scolaires) est pilotée par l'école aux dates du SIEC ; chaque apprenti reçoit son calendrier d'épreuves.

CONSULTER LES RÉFÉRENTIELS OFFICIELS

Le référentiel complet du BTS Communication — référentiel des activités professionnelles, référentiel de compétences, règlement d'examen et définition des épreuves — est public. Il est téléchargeable sur la **fiche RNCP 37198** de France compétences :

- [Fiche RNCP 37198 — BTS Communication \(France compétences\)](#) — fiche active, enregistrement jusqu'au 31/08/2028 (consultée le 19/08/2026).

L'école tient le référentiel à disposition des apprentis qui souhaitent le consulter.

MANTES SCHOOL OF BUSINESS

SAS au capital de 10 000 € · Siège : 20 rue du Vieux Pilon · Site d'enseignement : 2 rue Armand Cassan — 78200 Mantes-la-Jolie · 948 211 560
R.C.S. Versailles · NDA n° 11 78 87894 78
contact@mantes-school.com · 01 30 63 25 89 · mantes-school.com

11. **Cyclades** : plateforme nationale d'inscription et de gestion des examens.